

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

de la

CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE N° 2514

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT - ROMAIN

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
15	13	10

Date de la convocation	Date d'affichage
12 juin 2025	19 juin 2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le dix-huit juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. le Maire**

Présents : M. DUPUY Gilles, M. JOURNET Thierry, M. BERTHOMET Gérard, M. BONNET Jean Michel, M. GOUGEON Gérard, M. GELISSE Ghislain, M. DUPUIS Pierrick, Mme ARDILLER Martine, Mme SEGALINI Martine, Mme BONNET Elisabeth.

Absent et excusé : M. RICHARD William (donne pouvoir à Mme SEGALINI Martine), M. RIBEREAU Jean-Pierre (donne pouvoir à M. DUPUY Gilles), M. GENDRON Geoffrey.

Mme BONNET Elisabeth a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération : Choix du blason communal

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'il serait souhaitable de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries.

Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles. La délibération du conseil municipal qui en accepte la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale.

M. le Maire informe que deux conseillères municipales ont fait un travail de recherche important afin de créer le futur blason de la commune et ont pris attache auprès de Monsieur Jean-François BINON, M. JURIC Daniel (héraldistes) et Mme JACQMIN habitante de la commune afin de leur présenter leur travail.

Le blason suivant est présenté au vote du conseil municipal avec la description héraldique en pièce annexe.



Il convient donc d'approuver par délibération du conseil municipal le choix du blason de Saint-Romain avec son blasonnement, qui figurera progressivement sur l'ensemble des supports et documents émanant de la commune.

AR Prefecture

016-211603477-20250618-2514-DE
Reçu le 19/06/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 12 voix pour et une abstention :

- **Approuve** le choix du blason et de son blasonnement.
- **Dit** que ce dernier figurera progressivement sur l'ensemble des supports et documents émanant de la commune de Saint-Romain.
- **Mandate** M. le Maire pour élaborer et signer tous les documents nécessaires à sa mise en application.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 19 juin 2025

Et publication ou notification
Du 19 juin 2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le 19 juin 2025

Le Maire